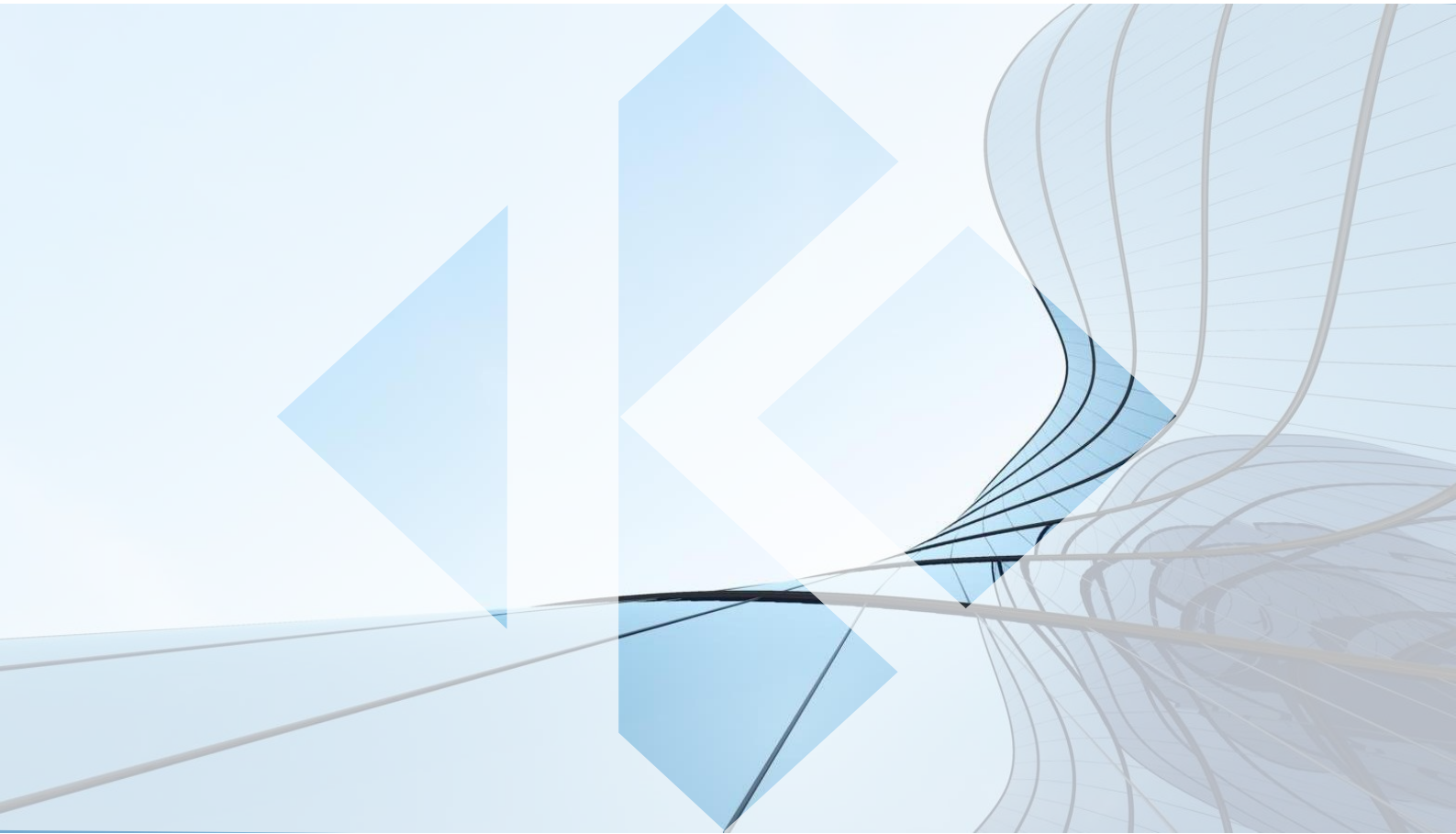


K Note Taux Fixe

JUILLET 2025

Communication à caractère promotionnel



TITRE DE CRÉANCE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET UNE PROTECTION DU CAPITAL⁽¹⁾ À L'ÉCHÉANCE OU EN CAS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DÉCIDÉ PAR L'ÉMETTEUR⁽²⁾.
CE TITRE DE CRÉANCE EST UNE ALTERNATIVE À UN INVESTISSEMENT DE TYPE TAUX.

Période de commercialisation : du 05/06/2025 au 30/07/2025. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation.

Éligibilité : Unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, retraite (PERIn) et compte-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques de K Note Taux Fixe juillet 2025 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

Clients : Ce titre de créance est destiné à des clients non professionnels.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

LES RISQUES ASSOCIÉS À CE PRODUIT SONT DÉTAILLÉS DANS CETTE BROCHURE. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Durée d'investissement conseillée : 12 ans (hors cas de remboursement anticipé décidé par l'Émetteur). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance.

Émetteur et Garant de la formule : le produit est émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd⁽³⁾ soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur et de son Garant.

Garant : The Goldman Sachs Group, Inc.⁽⁴⁾

ISIN : FR1459AB8673

Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.

- (1) Le remboursement à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé décidé par l'Émetteur s'entend brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.
- (2) Le remboursement anticipé décidé par l'Émetteur ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin de la première année suivant la Date d'Émission du produit.
- (3) L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
- (4) Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A : notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 22/05/2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au titre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Objectifs d'investissement

POINTS CLÉS

- Un remboursement du capital initial⁽¹⁾ à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé si l'Émetteur le décide.
- Un rendement⁽¹⁾ fixe et prédéterminé de 4,5% multiplié par le nombre d'années écoulées (depuis le 30/07/2025) en cas de remboursement anticipé si l'Émetteur le décide.
- À l'échéance des 12 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé décidé par l'Émetteur n'a pas été activé précédemment, l'investisseur reçoit : son capital initial majoré d'un coupon de 54%
- Une possibilité de remboursement anticipé activable si l'Émetteur le décide à l'issue des années 1 à 11⁽²⁾ après une période de notification de 5 jours ouvrés minimum, offrant un remboursement de l'intégralité du capital initial.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « K Note Taux Fixe juillet 2025 », soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, de retraite (PERIn) et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les Taux de Rendement Annualisés (TRA) mentionnés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, de retraite (PERIn) ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cadre d'un contrat d'assurance pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur supporte le risque de défaut et de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant de la formule. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 30/07/2025 et une détention jusqu'à la Date d'Échéance (le 30/07/2037) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Anticipé décidé par l'Émetteur. En cas de vente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annualisés nets peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance « K Note Taux Fixe juillet 2025 » peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de retraite (PERIn), de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « K Note Taux Fixe juillet 2025 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de retraite (PERIn), de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

(1) Hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 5 pour le détail des dates.

Avantages et inconvénients

AVANTAGES

- **Un rendement⁽¹⁾ fixe et prédéterminé de 4,5% multiplié par le nombre d'années écoulées** (depuis le 30/07/2025) en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé si l'Émetteur le décide à l'issue des années 1 à 11⁽²⁾.
- À l'échéance des 12 ans⁽²⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé décidé par l'Émetteur n'a pas été activé précédemment, **l'investisseur reçoit⁽¹⁾ : son capital initial majoré d'un coupon de 54,00%, soit un remboursement de 154%** (soit un Taux de Rendement Annualisé net de 2,62%⁽³⁾).

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** En cas de revente des titres de créance avant la Date d'Échéance⁽²⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date d'Échéance.
- **L'Émetteur peut décider de son propre gré d'activer le mécanisme de remboursement anticipé à l'issue des années 1 à 11. Par conséquent,** le produit comporte un risque de réinvestissement. En effet, en cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, le rendement proposé pour renouveler un investissement sur les dates résiduelles serait moins favorable. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au rendement du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. De même, plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera important.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 1 an à 12 ans.

(1) Hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 5 pour le détail des dates.

(3) Net des frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de retraite (PERIn), de capitalisation et net des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de retraite (PERIn), de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de mise en résolution du Garant de la formule.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DECIDÉ DE L'ÉMETTEUR

À l'issue des années 1 à 11, l'Émetteur peut décider d'activer le mécanisme de remboursement anticipé. L'investisseur sera notifié au minimum 5 jours ouvrés avant la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ correspondante.

- Le produit prend fin et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ :

Le capital initial

+

Un rendement⁽²⁾ fixe et prédéterminé de 4,5% multiplié
par le nombre d'années écoulées (depuis le 30/07/2025)
(le Taux de Rendement Annualisé net maximum est alors de 3,46%⁽³⁾)

Le produit comporte un risque de réinvestissement. En effet, en cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, le rendement proposé pour renouveler un investissement sur les dates résiduelles serait moins favorable. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au rendement du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. De même, plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera important.

Dates de remboursement anticipé décidé par l'Émetteur	Montant du remboursement ⁽²⁾	Taux de Rendement Annualisé net ⁽³⁾
30 juillet 2026	104,5%	3,46%
30 juillet 2027	109%	3,36%
31 juillet 2028	113,5%	3,26%
30 juillet 2029	118%	3,18%
30 juillet 2030	122,5%	3,10%
30 juillet 2031	127%	3,02%
30 juillet 2032	131,5%	2,95%
1 août 2033	136%	2,87%
31 juillet 2034	140,5%	2,81%
30 juillet 2035	145%	2,75%
30 juillet 2036	149,5%	2,68%

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

- À la Date d'Échéance (le 30/07/2037), si l'Émetteur n'a pas décidé d'activer le mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur reçoit⁽²⁾ :

Le capital initial

+

Un rendement⁽²⁾ fixe et prédéterminé de 54,00%
(le Taux de Rendement Annualisé net est alors de 2,62%⁽³⁾)

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 5 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Net des frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de retraite (PERIn), de capitalisation et net des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de retraite (PERIn), de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de mise en résolution du Garant de la formule.

Fiche technique

TYPE	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.
ÉLIGIBILITÉ	Unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de retraite (PERIn), de capitalisation et compte-titres. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.
OFFRE AU PUBLIC	Offre non exemptée de publier un prospectus - France
EMETTEUR ET GARANT DE LA FORMULE	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation. The Goldman Sachs Group, Inc., (Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A). Notations en vigueur au 22 mai 2025. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre.
CODE ISIN	FR1459AB8673
DEVISE	EUR
PRIX D'ACHAT	100%
PRIX D'ÉMISSION	100%
VALEUR NOMINALE	1 000 EUR
MONTANT MINIMUM D'INVESTISSEMENT	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas. 100 000 EUR dans le cadre d'un investissement en compte-titres.
HORIZON DE PLACEMENT	12 ans (en l'absence de remboursement anticipé décidé par l'Émetteur)
MONTANT DE L'ÉMISSION	30 000 000 euros
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 05/06/2025 au 30/07/2025. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation
DATE D'ÉMISSION / RÉGLEMENT LIVRAISON	05/06/2025
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DÉCIDÉ PAR L'ÉMETTEUR	30 juillet 2026, 30 juillet 2027, 31 juillet 2028, 30 juillet 2029, 30 juillet 2030, 30 juillet 2031, 30 juillet 2032, 1 août 2033, 31 juillet 2034, 30 juillet 2035, 30 juillet 2036. L'investisseur sera notifié au minimum 5 jours ouvrés avant la Date de Remboursement Anticipé
DATE D'ÉCHEANCE	30/07/2037
PLACE DE COTATION	Bourse de Luxembourg
MARCHE SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du produit, avec une fourchette achat/vente maximale de 1%. Cf. le « Rachat par Goldman Sachs International » dans les informations importantes en page 7.
COMMISSIONS DE DISTRIBUTION	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, l'Émetteur paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est composée d'une commission initiale. La commission initiale est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,00% par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission initiale sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de l'Émetteur sur demande.
PUBLICATION ET PÉRIODICITÉ DE LA VALORISATION	Les valorisations indicatives des titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Bloomberg, Reuters et SIX Telekurs
AGENT DE CALCUL	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêt. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable
DOUBLE VALORISATION	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 30/07/2025 par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv.

Informations importantes

FACTEURS DE RISQUES

Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, **les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner **la perte partielle ou totale du montant investi.**

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou le Garant peut entraîner **la perte partielle ou totale du montant investi.**

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du produit. **Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.**

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉSOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le produit) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne par toute autorité compétente.

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit « K Note Taux Fixe juillet 2025 » décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 19 décembre 2024), conforme à la Directive 2003/71/CE et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les [Conditions Définitives](#) du 5 juin 2025 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le [Prospectus de Base](#). La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Informations importantes

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE RETRAITE, DE CAPITALISATION ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES

: L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie, de retraite ou de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur et/ou le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs International paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

AGRÉMENT : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des Etats Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

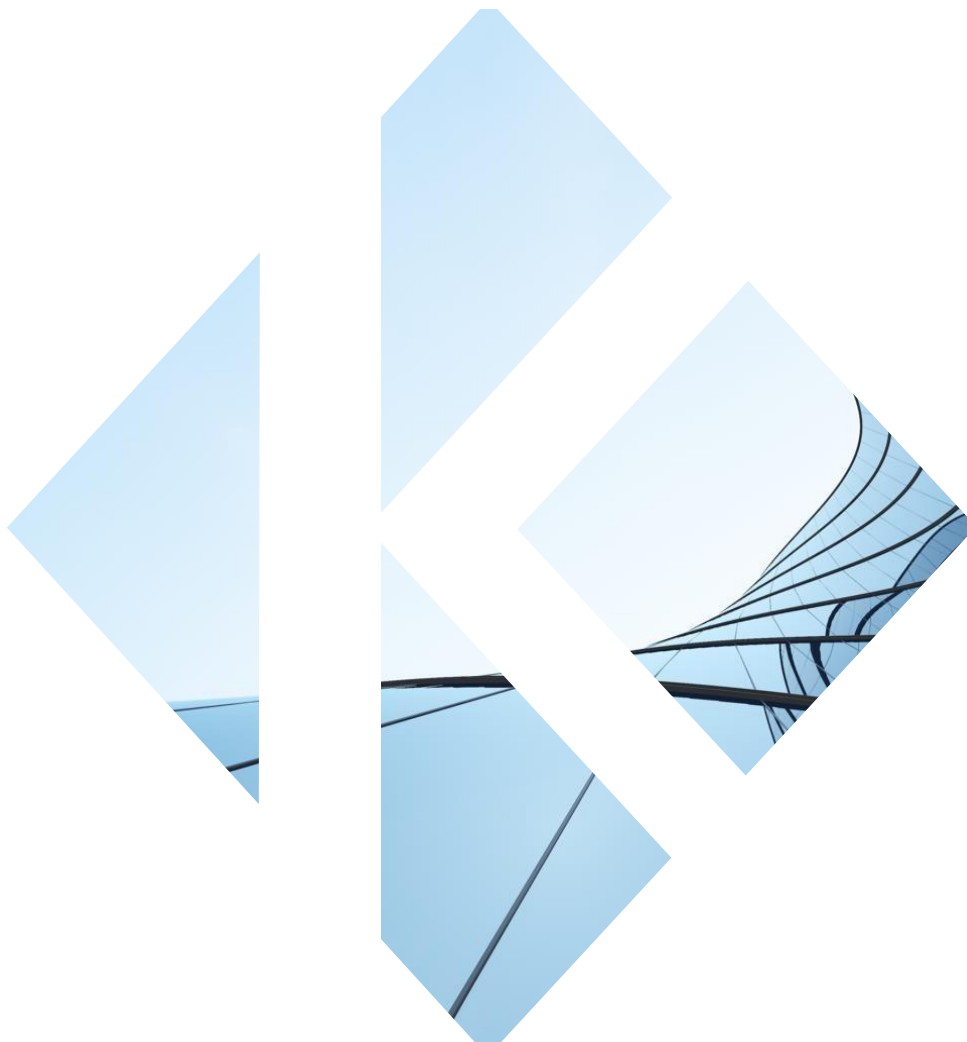
RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce produit.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CREANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Goldman Sachs Finance Corp International, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.



112 Avenue Kléber, 75116 Paris
01 44 54 53 54
solutions@keplercheuvreux.com
www.keplercheuvreux.com